

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|--|
| M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25 | Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan |
| M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25 | M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25 |
| Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h | M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle |
| M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain | Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h |
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe | M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max |
| M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45 | M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas |
| M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50 |
| M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel | M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30 | Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre |
| Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h | M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15 |
| M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15 | M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck |
| Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35 | Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne |
| M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard | M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick |
| Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h | M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10 |
| Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h | Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth |
| M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle | M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles |

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - Immeuble sis 3 - 4 place de la Ferme de Richemont - Cession à la
SA d'HLM DOMOFRANCE - AUTORISATION - DECISION**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux procède actuellement à l'acquisition par exercice de son droit de priorité de l'immeuble bâti sis 3-4 place de la Ferme de Richemont appartenant à l'Etat.

Il s'agit d'un bien immobilier cadastré section HD n° 359, pour 504 m² au sol et 1 684 m² environ de surface utile sur 3 niveaux qui avait été remis à France Domaine par le ministère de l'Education Nationale.

L'acquisition de cet ensemble domanial s'opère au prix principal de 680 000 €, conformément à l'estimation de France Domaine.

En accord avec la Ville de Bordeaux cette acquisition est intervenue au bénéfice de la SA d'HLM DOMOFRANCE qui envisage à bref délai de réaliser une opération à caractère social dédiée spécifiquement aux jeunes actifs et consistant en la création de 28 logements locatifs (20 PLUS et 8 PLAI) pour une SHON totale estimée à 1 540 m².

Ce bien immobilier serait pour ce faire immédiatement cédé à la SA d'HLM DOMOFRANCE au prix de 680 000 € à majorer de l'ensemble des frais exposés par la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'occasion de l'acquisition et non connus à ce jour.

Il est ici précisé que cette opération de cession se place en dehors de toute démarche de commercialisation ou d'aménagement sans autre motivation pour la Communauté Urbaine de Bordeaux que celle de remployer au service de ses missions la valeur de ses actifs et que par conséquent la présente cession n'entre pas dans le champ d'application de la TVA.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de l'Urbanisme

VU l'avis de France Domaine

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE dans le cadre d'un projet de création de logements locatifs sociaux en faveur des jeunes actifs que la SA d'HLM DOMOFrance entend réaliser dans l'immeuble sis 3-4 place de la Ferme de Richemont à Bordeaux il convient de lui céder ce bien.

DECIDE

Article 1 : La Communauté Urbaine de Bordeaux cède à la SA d'HLM DOMOFrance dont le siège social est situé 110 avenue de la Jallère à Bordeaux (33042) l'immeuble bâti en l'état sis 3-4 place de la Ferme de Richemont à Bordeaux, cadastré HD 359 pour 504 m² moyennant le prix de 680 000 € conforme à l'estimation de France Domaine, à majorer de la totalité des frais liés à l'acquisition en cours non connus à ce jour, étant précisé que cette opération n'entre pas dans le champ d'application de la TVA.

Article 2 : La recette correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice en cours : Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB UC 32.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte de cession et tous autres documents afférents à cette cession.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2012

M. JEAN TOUZEAU